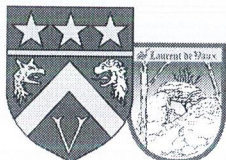


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2023 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2023 04 17-07 : RESSOURCES
HUMAINES – Modification du tableau des
effectifs.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/04/2023
En exercice :	33	
Présents :	20	Affichage de la convocation : 11/04/2023
Pouvoirs :	11	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 19/04/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Geneviève HECTOR Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Béatrice DUMORTIER Fatima FERNI donne pouvoir à Daniel JULLIEN Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Aline DURAND donne pouvoir à Sandrine ARNAUD Stéphane GILLET donne pouvoir à Safi BOUKACEM Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Isabelle VIDAL donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Christian NEUVILLE donne pouvoir à Edouard WILLEMIN Chantal ROCHE donne pouvoir à Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON Joao DA ROCHA		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

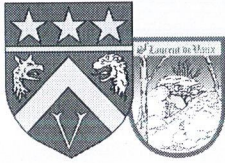
Modification d'un emploi d'agent des services techniques

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement en poste, a été inscrit sur liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2022. Les missions de sa fiche de poste sont en conformité avec les fonctions du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir cet emploi au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades cadres d'emploi	Entrée en vigueur de modification
Agent d'entretien	Temps complet	Adjoint technique Agent de maîtrise	1 ^{er} mai 2023

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°2016/06/07 portant création de l'emploi,
Vu le tableau des effectifs,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 04 17-07 : RESSOURCES
HUMAINES – Modification du tableau des
effectifs.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- APPROUVE** la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} mai 2023
- ACTUALISE** en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.
- PRECISE** qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.04.2023
et de la publication en mairie le
22.04.2023
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N° 2023 04 17-07: RESSOURCES HUMAINES- Modification
du tableau des effectifs

Date de décision: 17/04/2023

Date de réception de l'accusé 22/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023041707_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230417-2023041707_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions
d'emplois permanents

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 7.pdf (99_DE-069-200047785-20230417-2023041707_07-DE-1-
1_1.pdf)